

# DES ENFANCES EN SUSPENS

En matière d'aide à la jeunesse, les erreurs et les lenteurs judiciaires s'avèrent peut-être encore plus cruelles. Illustration à travers les histoires de parents qui tentent depuis des années de récupérer leurs enfants.

**U**ne petite fille métisse dessine assise à une table. Sur une autre photo, elle fixe l'objectif d'un regard fier. Ce sont les derniers clichés de sa fille dont Maggie dispose. Gloria a

18 mois lorsqu'elle est séparée de sa mère, placée dans une pouponnière puis confiée à une famille d'accueil. Pour Maggie, il s'agit d'un placement forcé. Dix ans plus tard, elle continue à se battre pour rester la maman de Gloria.

La justice est humaine et, on ne cesse de le rappeler, sous-financée. Elle commet donc parfois des erreurs. Le temps judiciaire laisse aussi trop de justiciables se ruiner dans des procédures longues, coûteuses et parfois stériles. En matière d'aide à la jeunesse, ces lenteurs s'avèrent parfois insupportables. En attendant une décision officielle, des enfants restent des mois, voire des années, maintenus en institution, en famille d'accueil ou sous la garde d'un parent non adéquat. L'histoire de Maggie ou encore celle de Philippe, un père que dix ans de procédures ont broyé, attestent parmi d'autres de cette situation.

La petite Gloria naît en août 2006 à la maternité des cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles. Maggie, sa maman, est originaire d'Afrique de l'Ouest. Dès sa naissance, la fillette présente de graves symptômes d'allergie alimentaire: eczéma, gonflement des voies respiratoires. À sa sortie de la maternité, cette mère célibataire se démène pour s'occuper de sa fille le mieux possible.

Un jour de janvier 2008, Gloria est admise aux urgences suite à une grave réaction allergique. Afin de réaliser des tests et d'instaurer un nouveau régime alimentaire adapté à la fillette, l'hôpital propose, en concertation avec sa maman, une hospitalisation de plusieurs jours. Durant ce séjour, la fillette passe ses journées au KAPP, un service de psychiatrie infanto-juvénile. Des conflits s'instaurent à propos de l'alimentation de la petite. La communication passe mal entre Maggie, anglophone, et le personnel médical. Elle est titulaire d'un master en biologie, elle est sûre de savoir s'occuper de sa fille, mais elle ne se sent pas écoutée. *"J'ai constaté une erreur dans la préparation des repas à la cuisine de l'hôpital, explique Maggie. D'ailleurs, les symptômes de ma fille ont perduré."* Le ton finit par monter, parfois violemment. De nature jusqu'alors plutôt calme, Gloria se montre difficile. *"C'est normal: elle était enfermée et séparée de moi",* clame Maggie.

## REFUSER L'INACCEPTABLE

Voyant la santé physique et psychologique de sa fille se détériorer, la maman ne peut s'empêcher d'exprimer son exaspération. En réaction, le personnel du KAPP déclare le lien entre Maggie et Gloria trop fusionnel et impose à la maman un suivi psychologique. À la mi-mars, après six semaines d'hospitalisation, Maggie demande à ramener sa fille à la maison le soir. C'est alors que le centre prend une mesure radicale: au lendemain d'une réunion avec une déléguée du Service d'aide à la jeunesse (SAJ), Saint-Luc saisit SOS Enfant et dénonce *"une situation de danger en cas de retour de l'enfant à domicile"*... La petite est alors placée en pouponnière. Deux ans plus tard, elle intègre une famille d'accueil. La fillette, qui n'est plus allergique qu'à quelques fruits à coque, y réside encore à l'heure actuelle.

Sept avocats pro Deo se sont déjà succédé sur cette affaire. Aucun n'a pu empêcher la prolongation du placement d'année en année, ni la restriction de plus en plus grande du droit de visite de Maggie à sa fille. Elle ne peut la voir que une heure toutes les six semaines entre deux assistantes. *"Je ne peux même pas coiffer ma fille!,* s'exclame la maman. *Et on me dit ce que je dois faire, de quoi je dois lui parler! Alors qu'on m'a volé mon enfant, sans aucune raison valable."* Nous avons sollicité une réaction de la part du KAPP, sans succès.

Maître Beya Merad a accepté le dossier en 2015. Elle est la première à remonter jusqu'à l'origine du placement et à se battre pour dénoncer ce qu'elle perçoit elle aussi comme une adoption contrainte. *"Plusieurs psychiatres ont assuré que ma cliente ne présentait pas de trouble psychopathologique. Ils la décrivent*

*simplement comme une mère refusant d'être bridée dans l'exercice de la maternité. C'est bien la privation de sa fille qui la rend par moments excessive. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'elle refuse d'accepter l'inacceptable?"*

Renforcée par les actions de son avocate, Maggie ne baisse pas les bras. Elle tient à maintenir les minces contacts qui la lient encore à sa fille. Mais elle sent que tout est fait pour les restreindre. *“Un rapport du service de placement Accueil et Solidarité déclare que Maggie refuse que sa fille fasse sa communion, alors qu'elle demande simplement à y assister, explique l'avocate. Le document révèle que le service craint que Maggie veuille par la suite assister à tous les événements importants, comme les anniversaires. Depuis le début, on veut se débarrasser d'une mère qui dérange, trop présente, et la forcer à accepter une situation de fait.”* Nous avons contacté le service de placement qui a refusé de s'exprimer sur ce dossier précis. *“Nous veillons à mettre l'enfant au cœur de la prise en charge. Nous recueillons aussi souvent des avis positifs. Notre objectif est de maintenir le lien entre un enfant et sa famille d'origine, de privilégier des moments de qualité avec celle-ci.”* Difficile de se contenter de ces généralités dans le cas de Maggie et Gloria...

L'affaire de Maggie et sa fille oppose directement une maman aux institutions. Mais l'écartement d'un enfant trouve plus souvent son origine dans un conflit parental. Et la judiciarisation de ces situations n'arrange rien. Que du contraire. Philippe en a fait les frais. En 2003, il se sépare de la mère de ses enfants qui ont alors

cinq et deux ans. Les tensions sont vives entre les parents. À maintes reprises, la maman ne présente pas les petits au moment de l'échange de garde. *“J'ai dû me rendre vingt fois à la police pour le dénoncer, explique ce médecin bruxellois. J'étais décrédibilisé par mon ex auprès de mes enfants et de tous. Je me souviendrai toujours de cette Saint-Nicolas passée tout seul devant ma cheminée avec les cadeaux!”*

Le Service d'aide à la jeunesse (SAJ) et le Service de protection judiciaire (SPJ) de Nivelles entrent en jeu. *“Et là, c'est parti dans des discussions sans fin. Les juges se basent sur les rapports du SAJ et du SPJ. Tous les intervenants vont dans le même sens. J'ai changé quatre fois de conseil. En dix ans, j'ai dépensé près de 50.000 euros en frais d'avocats, analyses psychologiques, médiations et expertises!”*

## “TU VAS CREVER TOUT SEUL”

Les familles moins aisées ne peuvent compter que sur les services d'avocats pro Deo. Pour 300 euros par procédure, ceux-ci ne prennent pas toujours la peine d'analyser les cas en profondeur. Et l'affectation d'un avocat dédié à la défense des intérêts de l'enfant, mesure plus que louable, peut parfois s'avérer contre-productive. *“L'avocat chargé de la défense des intérêts de mes enfants travaillait dans le même bureau que l'avocat de mon ex!”*, s'insurge Philippe. Beya Merad ajoute: *“Ce sont parfois les institutions elles-mêmes qui se substituent au parent aliénant, en confortant à tout prix une mauvaise hypothèse de départ. Comportez-vous avec quelqu'un comme s'il était fou, il le deviendra.”*

Après 14 ans de procédures stériles, ce papa lève le drapeau blanc. Il réunit ses enfants et ensemble, ils décident de cesser toute procédure officielle. Mais les dégâts sont là. *“Le grand comprend que si je n'ai pas été présent durant son enfance, ce n'était pas ma volonté. Le plus jeune refuse de me voir. Il m'insulte par SMS, avec des mots très durs du genre: “Tu vas crever tout seul”. J'espère qu'avec le temps, il comprendra lui aussi que je ne l'ai jamais laissé tomber.”*

De telles histoires, Éliane Masson, de l'association La Mouette, en entend près de trois par semaine. À coups de lettres toujours aimables aux services d'aide à la jeunesse et aux magistrats, elle tente d'offrir un écho au sentiment d'injustice de ces parents privés de leur enfant. *“Bien sûr, il n'est pas toujours facile d'y voir clair dans des conflits familiaux, explique-t-elle. Mais il n'est pas normal de laisser des situations pourrir aussi longtemps.”*

Bernard Devos, le délégué général aux droits de l'enfant, admet que certains cas peuvent être gérés de manière inadéquate, mais il appelle à ne pas généraliser. *“La plupart des professionnels effectuent leur mission de manière consciencieuse face à des situations compliquées.”* Il insiste par ailleurs sur le sous-financement du secteur de l'aide à la jeunesse. *“Dans le budget annuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 500 millions d'euros sont consacrés au redoublement, alors qu'on sait celui-ci peu efficace. Alors que 250 millions sont consacrés aux services d'aide à la jeunesse... On a trop souvent recours à des placements longs et coûteux. Un renforcement*

*de l'accompagnement en famille serait plus adapté et moins cher.”*

Dans l'affaire de Maggie et sa fille Gloria, les dégâts sont considérables, mais le combat continue. Le 23 février 2016, le Tribunal de la jeunesse de Namur a renouvelé le placement de la fillette, tout en précisant ceci: *“Si madame reste dans la contestation des motifs d'origine*

*ayant eu pour issue l'éloignement familial de sa fille, il n'appartient plus à présent au tribunal de les examiner, mais bien de se concentrer sur l'avenir, avec une situation de fait qui s'impose à tous...”*. Manière timide d'avouer que l'histoire aurait peut-être pu s'écrire autrement.

✘ Anne-Cécile Huwart

**“ON ME DIT CE QUE  
JE DOIS FAIRE, DE QUOI  
JE DOIS LUI PARLER... ON  
M'A VOLÉ MON ENFANT.”**